Nous Deux

HEBDO N° 2783
DU 31 OCT. AU 6 NOVEMBRE 2000

COUP DE CŒUR

Un potager comme autrefois

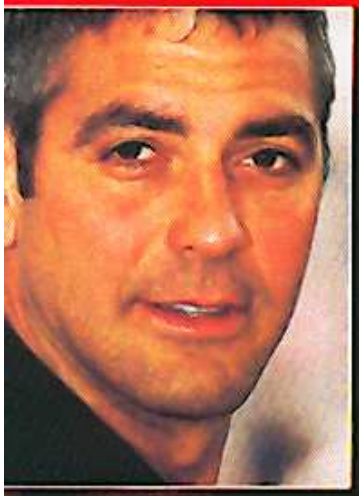

GEORGE CLOONEY

Les filles... c'est pas le moment !

TÉMOIGNAGES

Victimes de harcèlement moral

COIFFURE

De beaux cheveux malgré la météo

SANTÉ

Vous toussez ? Apprenez à bien vous soigner

L 8772 - 2783 - 8,80 F

A quelle sorcière aimeriez-vous ressembler ?

Victimes de harcèlement moral

Détruire psychologiquement un collaborateur, c'est pratiquer le harcèlement moral. Voici deux témoignages poignants mais anonymes, car les représailles, malheureusement, ça existe aussi.

JACQUES. En liste noire à la mairie depuis dix-huit ans.

« Pendant deux mois, j'ai attendu ma mutation sous un escalier »

Ma carrière a très bien commencé. Je suis rédacteur, c'est-à-dire cadre moyen administratif. Il y a eu un changement de municipalité en 1983. Je ne fais pas de politique. Pourtant, comme quantité d'autres employés, je me suis alors retrouvé en liste noire. Depuis, je n'ai pas vu une note de service, je n'ai plus de promotion. On ne me donne que des tâches qui ne correspondent pas à ce que je sais faire. Au début, on me disait d'aller me promener, de ne pas venir travailler, que ce n'était pas la peine. On voulait me pousser à rester chez moi, ce qui aurait permis de me virer pour abandon de poste.

Un jour, j'ai été convoqué par deux directeurs. Pendant une heure trente ils m'ont insulté, pour me pousser à perdre mon sang-froid et frapper l'un d'eux. Ce qui aurait permis à l'autre d'être témoin. J'ai occupé un poste à l'extérieur de la mairie, où j'avais prétendument commis des fautes comptables graves, alors que j'avais un quitus du receveur municipal. Je me suis défendu. L'adjoint au maire m'a envoyé une lettre reconnaissant que j'étais innocent des faits *« c'est pourquoi je ne vous mets qu'un blâme »*, écrit-il.

Pendant deux mois j'ai attendu ma mutation sous un escalier, dans un hall non chauffé. C'était l'hiver, je devais me dépêcher de faire mon travail tant qu'il faisait jour parce qu'il n'y avait pas d'éclairage. J'étais installé sur deux cartons d'ordinateur. L'un, avec une planche, me servait de bureau. Dans mon poste suivant, qui était loin d'être une promotion, les employés m'attendaient, prêts à me casser la figure, car j'avais, à ce que disait la rumeur, intrigué pour être affecté là.

Après, j'ai été muté aux archives. Je suis devenu allergique à la poussière au point d'avoir quatre à cinq crises d'asthme par jour. Dans mon dossier, un rapport dit que je refuse de faire un inventaire, sans préciser pourquoi. J'ai été convoqué pour une expertise psychiatrique, j'avais soi-disant des problèmes avec mes collègues et le public. Spontanément, les collègues ont fait une déclaration manuscrite en ma faveur. J'ai fini par craquer. Chez mon médecin, j'ai fondu en larmes comme un enfant. Il m'a arrêté. Le psychiatre a reconnu que j'étais en dépression suite à un harcèlement psychologique au travail. Si je n'avais pas eu le soutien de ma famille, je ne serais plus de ce monde. Depuis le début de l'année, il y a eu trois suicides à la mairie, sans compter les tentatives. La plupart de mes collègues harcelés sont partis.

FRANÇOISE. Recrutée pour donner des cours, elle lavait les vitres.

« J'ai totalement perdu mes cheveux à deux reprises »

A la création d'un institut catholique, j'ai été recrutée avec la promesse verbale d'être chargée de cours, ce qui correspondait à mon CV. En attendant, on me proposait un mi-temps de secrétariat. Le directeur arrivait souvent en état d'ébriété. Inquiète, je l'ai signalé au sous-directeur. Les brimades ont commencé.

Tout ce que je faisais ne convenait plus, alors que la formatrice qui m'enseignait un nouveau logiciel trouvait mon travail correct. Elle a refusé de témoigner par écrit contre moi comme on le lui demandait. Alors le directeur a supprimé un dossier important sur mon ordinateur. Il avait téléphoné au domicile de la formatrice pour lui demander la manipulation. Et on m'a accusée de faute professionnelle. Les deux directeurs réclamaient mon licenciement pour incompétence. Le recteur a refusé, il m'a déplacée au rectorat. Là, son entourage s'est mobilisé contre moi. Dans cette ambiance, j'ai totalement perdu mes cheveux deux fois et je suis tombée malade. L'inspecteur du travail a constaté des irrégularités sur mes bulletins de salaire, j'ai dû attendre trois ans pour qu'ils soient correctement établis. Le recteur m'a demandé de choisir entre la démission et le licenciement. J'ai refusé ce choix. Pourtant, le mois suivant, mon départ était annoncé sur le panneau d'affichage. J'ai contesté.

Je devais effectuer les tâches les plus humiliantes : laver les vitres, acheter du fond de teint à la secrétaire du recteur, lui épiler les jambes, etc. Elle m'a exclue du repas de Noël du personnel. Elle m'a supprimé le chauffage un jour où j'étais malade, et j'ai dû garder mon manteau. J'ai cru que tout allait s'arranger après un entretien où on a évoqué mon poste d'enseignante, il y avait un témoin, la porte du bureau était ouverte. Mais après, on a voulu me faire passer pour folle.

Finalement, je suis partie, parce qu'un imprimeur qui travaillait pour l'institut m'a proposé un poste dans le culturel. En réalité, du démarchage. Professionnellement, je rame. Pour que ça s'arrange, je devrais quitter la région. Mais je vais en justice pour recouvrer ma dignité.

Marie Bourdin

F. Pagano, présidente de l'ANVHPT.*

Que faire quand ça arrive ?

Le harcèlement moral touche autant la fonction publique que le secteur privé, et autant les hommes que les femmes. Françoise Pagano, présidente de l'ANVHPT* conseille :

- **Alertez le médecin du travail, ou votre propre médecin, afin d'évaluer votre état de santé et de vous faire arrêter si besoin.**
- **Informez l'inspection du travail (pour le secteur privé), les syndicats ou le CHSCT (Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) lorsqu'ils existent dans l'entreprise.**
- **Alertez une association de victimes qui vous orientera vers un avocat et vous aidera à organiser votre défense.**
- **Ne répondez jamais seul à une lettre recommandée.**
- **Et, surtout, parlez, révélez les faits.**

**Maison des associations, Association nationale de victimes de harcèlement psychologique au travail (ANVHPT). 3, bd des Lices, 13200 Arles. Tél. : 04.90.93.42.75.*

Où s'adresser

– Mots pour maux au travail, à Strasbourg, tél. : 03.88.65.93.88. à Paris, tél. : 06.03.12.90.86. et à Quimper, tél. : 06.72.97.09.04.

– AHMS (Association harcèlement moral stop), à Rungis, tél. : 06.07.24.35.93.

– Association contre le harcèlement professionnel, à Paris, tél. : 01.45.83.07.20.